

diocèses. Vous avez dû recevoir à cet effet une circulaire de M. le Secrétaire de la société, datée du 4 septembre courant. Je vous invite à me transmettre au plus tôt votre réponse à cette circulaire. Vous êtes prié de remarquer que les réponses qui me seront remises après le 4 novembre, seront considérées comme non avenues ; et comme il s'agit d'une affaire de très-grande importance, vous ne devez pas manquer de donner votre suffrage. Si la circulaire susdite ne vous est pas parvenue, vous êtes invité à l'emprunter de quelque confrère, ou à m'avertir, afin que je vous en fasse expédier une nouvelle copie.

IV.

Il a été imprimé à Québec un petit livre de 450 pages, intitulé *Les quarante heures et la communion*. L'extrait suivant de l'approbation que j'y ai donnée, fera connaître ce que j'en pense.

“ Les fidèles de notre diocèse y trouveront abondamment de quoi
 “ exciter et nourrir leur piété, leur dévotion, leur reconnaissance et
 “ leur amour envers le divin Sacrement de l'Eucharistie, en tout
 “ temps, mais surtout durant la belle et salutaire dévotion des qua-
 “ rante heures pour l'adoration perpétuelle, que nous venons, avec la
 “ grâce de Dieu, d'établir dans le diocèse de Québec.”

Ce petit volume, relié, se vend 30 centins l'exemplaire et \$3.20 la douzaine chez M. N. S. Hardy, libraire, place de l'église de la Basse-Ville.

Je vous invite à prendre des mesures pour que les fidèles confiés à votre zèle puissent facilement s'en procurer des exemplaires à un prix raisonnable.

V

On m'a souvent consulté sur l'interprétation à donner à l'indult du 9 mars 1856, accordant une indulgence plénière *ipso die quo ecle-*